

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Lambaréné : sept violeurs présumés d'une adolescente en prison

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

R.S, une adolescente de 14 ans, a été prise à partie par sept garçons dont l'âge varie entre 15 et 18 ans, le 2 janvier dernier, rapporte une source proche du dossier.

Selon la même source, les mis en cause, pour la plupart des élèves, ont été identifiés sous les prénoms de Jarud, Kevin, Diawara, Déric, Chris, Stevy et Cédric. Les présumés auteurs de ce viol ont été placés sous mandat de dépôt lundi dernier à la prison de Lambaréné. La scène sordide se déroule au quartier Lalala, dans le 1er arrondissement de la commune de Lambaréné, poursuit la source. La fillette, en compagnie de l'un des jeunes, est accostée par ses autres amis, autour de 18 heures. Ces derniers réussissent à l'entraîner au domicile

que l'un des leurs partage avec son tuteur, absent ce jour de la maison. Ils vont réussir à déshabiller l'adolescente et l'entraîner dans la chambre. Puis chacun à son tour va abuser d'elle et cela malgré les supplications et les pleurs de cette dernière.

Au terme de leur acte, confie notre source, la bande intime le silence à la victime, au risque de le payer cher. Apeurée, la jeune fille regagnera son domicile et gardera effectivement le silence. Le responsable de la maison, au courant de ce qui s'est passé chez lui en son absence, va cuisiner son petit frère qui, à son tour, va cracher le morceau. C'est ainsi que les parents de la victime sont mis au courant de l'affaire. À leur tour ils saisissent la justice.

Après leur audition devant un juge d'instruction, les sept garçons sont placés sous mandat de dépôt.



La bande des violeurs présumés a été écrouée à la prison centrale de Lambaréné.

Inama et Bikoro, deux repris de justice à nouveau en prison



Prison de Mouila, où séjournent les deux voleurs présumés.

Droit de réponse à...

...Cabinet Consortium d'experts consultants*

"(...) Le mardi 29 décembre 2020, votre journal publiait un article dans la rubrique " Faits divers " à la page 9 dans lequel Thomas Earth Eyene Assoumou, fils de Monsieur Assoumou Ndong Cédric est cité.

Ledit article intitulé " Trois morts et deux blessés sur la route du Cap-Lopez " transcrit aux lignes 40 et 41 l'immatriculation " SG 312 AA " du véhicule emprunté. Mais ce n'est pas tout. À cette suite, aux lignes 32 à 34 vous affirmez " l'un d'eux, Thomas Eyene Assoumou, admis en réanimation, a rendu l'âme hier matin " à Ntchengue, structure hospitalière de Port-Gentil. A contrario, conteste notre client, le véhicule objet de l'accident est de marque Lexus et porte l'immatriculation réelle " FG 312 AA ". De même, s'indigne notre client, devant vos

affirmations, son fils Thomas Earth Eyene Assoumou n'est pas décédé et n'a jamais été conduit à Ntchengue en réanimation. Pour votre gouverne, l'intéressé poursuit son hospitalisation dans une structure établie à Libreville".

* **Le Cabinet Consortium d'experts consultants agit pour le compte de son client Cédric Assoumou Ndong, père de Thomas Earth Eyene Assoumou.**

"L'Union" comprend parfaitement l'indignation de la famille Assoumou Ndong et tient à lui présenter ses sincères excuses devant cette confusion quant à l'identité de la troisième victime de l'accident de la route du Cap-Lopez. De même qu'il regrette l'erreur au sujet de l'immatriculation du véhicule, qui était bien de marque Lexus, tel que mentionné dans l'article.

F.N.
Mouila/Gabon

DETRIX Inama et Richard Bikoro, deux repris de justice excellent dans le vol, ont à nouveau été, dernièrement, placés sous mandat de dépôt, à la prison centrale de Mouila. Ils sont poursuivis pour des chefs d'accusation d'association de malfaiteurs et de vol aggravé. Les deux acolytes ont, en effet, opéré dans plusieurs endroits, emportant au passage le fruit de leur vol.

À Ntoun dans la province de l'Estuaire, où ils ont séjourné un moment, ils ont dévalisé une pharmacie, emportant avec eux 4 millions de francs, avant de se réfugier à Lambaréné, chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué. Là-bas, ils ont visité un domicile et volé un fusil de type carabine et quelques objets de valeur. Dans la province de la Ngounié, notamment à Fougamou, Mouila et Ndendé, les domiciles de hauts cadres et hommes politiques sont passés au peigne fin. Les deux malfrats

s'emparant de plusieurs objets dont des ordinateurs et appareils électroménagers. Des cas de vols qui ont été signalés dans les différentes unités de police et de gendarmerie des provinces de l'Estuaire, Moyen-Ogooué et Ngounié. C'est d'ailleurs en voulant repartir sur Libreville que les deux repris de justice ont été interpellés par la Police judiciaire (PJ) de Lambaréné au niveau de Bifoun. Ils ont été transférés à Mouila, où ils ont été placés en détention à la prison de cette localité.